



A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

Le déclin de l'industrie minière et la désindustrialisation qui en résulte n'ont pas épargné le Nord et le Pas de Calais, comme partout ailleurs en France. C'est dans cette région qu'on retrouve les chiffres du chômage les plus élevés. En effet, dans plusieurs communes du bassin minier, le taux de chômage dépasse souvent de dix (10) points la moyenne nationale.

Depuis le quinquennat précédant, un plan de relance a été élaboré pour permettre à l'ancien bassin minier du Nord et du Pas de Calais de retrouver une certaine forme de vitalité. Il s'agit essentiellement d'un ensemble de mesures destiné à impulser le développement économique de cette ancienne cité minière.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont commencé à réfléchir à la méthode permettant à ces territoires de retrouver le renouveau. Pour dynamiser le bassin urbain des territoires miniers du Nord et du Pas-de-Calais, l'Etat a pris un engagement fort en faveur des entreprises pour la création d'emploi sur le principe des zones franches.

Toutes les TPE (Très Petites Entreprises) et les PME (Petites et Moyennes Entreprises) qui vont se créer dans la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 peuvent bénéficier de ce pacte économique.

L'impact de cette mesure permettant une baisse substantielle des impôts des entreprises va se matérialiser à deux niveaux :

- Au cours des 5 premières années de leur création, les entreprises se verront exonérer l'impôt

sur les bénéficiaires d'abord totalement pour les deux premières années puis de façon dégressive ;

- En ce qui concerne les impôts locaux, cet allègement se fera pendant 10 ans.

Pour le territoire de l'ancien bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, cela constitue une véritable opportunité. Celle-ci impactera le domaine économique, sociale, mais également l'aménagement du territoire.

Ce qui va contribuer à la cohésion en termes de développement entre les quartiers prioritaires et le reste métropolitain. Reste qu'à espérer que cette nouvelle opportunité va contribuer à la redynamisation économique de ce territoire au nombre de quartiers prioritaires important.

Pour plus

d'informations, <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/Nord-et-Pas-de-Calais-le-bassin-minier-bassin-urbain-a-dynamiser> [1]

Quelques articles publiés précédemment sur le renouveau du bassin minier

- [1er comité de pilotage pour le Renouveau du bassin minier et liste des communes en "bassin urbain à dynamiser" Accès](#) [2]
- [Bassin minier : le délégué interministériel pour le renouveau du territoire nommé Accès](#) [3]
- [Bientôt un délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais Accès](#) [4]
- [Renouveau du Bassin minier : signature d'un protocole d'engagement Accès](#) [5]



Type d'actualites: [Information régionale](#) [6]

Dates: Mardi 29 mai 2018 - 14:45

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [7]

[Collectivités / Etablissement public](#) [8]

[Développement économique](#) [9]

[Logement / habitat](#) [10]

[Renouvellement Urbain](#) [11]

Publié le 29 mai 2018

URL de la source (modifié le 30/05/2018 - 16:08): <https://www.irev.fr/actualites-0/bassin-minier-nord-et-pas-de-calais-une-nouvelle-opportunite-economique>

Liens

[1] <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/Nord-et-Pas-de-Calais-le-bassin-minier-bassin-urbain-a-dynamiser>

[2] <https://www.irev.fr/actualites-0/1er-comite-de-pilotage-pour-le-renouveau-du-bassin-minier-et-publication-de-la-liste>

[3] <https://www.irev.fr/actualites-0/bassin-minier-le-delegue-interministeriel-pour-le-renouveau-du-territoire-nomme>

[4] <https://www.irev.fr/actualites-0/bientot-un-delegue-interministeriel-pour-le-renouveau-du-bassin-minier-du-nord-et-du>

[5] <https://www.irev.fr/actualites-0/renouveau-du-bassin-minier-signature-dun-protocole-dengagement>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3676>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>

Bannière: